

Compte rendu de la réunion du conseil d'administration du 9 février 2018

Les membres du conseil d'administration sont accueillis par M.P. Luciani, principale, qui les remercie de leur présence.

La principale déclare la séance ouverte à 18h10.

19 personnes sont présentes. Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut se tenir.

1) Examen de l'ordre du jour et désignation d'un secrétaire de séance

Désignation du secrétaire de séance : Kamel Saïdi, principal adjoint, est désigné secrétaire de séance.

La principale indique que le compte-rendu du CA précédent a été envoyé ce jour, en début d'après-midi. Cependant la motion présentée par les élus des personnels d'enseignement et d'éducation n'y figurait pas.

Un nouvel envoi, complet, sera effectué prochainement.

De plus, il est à noter que ce ne sera que lors de la prochaine réunion du CA que ce compte rendu sera soumis au vote, en même temps que le compte rendu de la réunion en cours.

La principale précise que ce conseil d'administration (CA) est réuni suite au refus de la proposition de ventilation de la dotation globale horaire (DGH) lors du CA du 6 février 2018.

Elle précise que la commission permanente a été réunie jeudi 8 février afin d'examiner une nouvelle proposition de répartition de cette même DGH, en s'appuyant notamment sur de nouvelles informations transmises par l'IA.

Il est à noter que le montant de la dotation n'a pas changé depuis le dernier CA.

Il est rappelé que la compétence du CA consiste à examiner et à donner son avis sur une répartition des heures allouées par la direction académique pour la rentrée 2018.

La principale soumet l'ordre du jour au vote.

Vote : l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2) Répartition des moyens alloués pour la rentrée 2018 (Annexe 1)

Avant d'examiner la nouvelle proposition de répartition, la principale revient sur la motion présentée par les élus des personnels d'enseignement et d'éducation lors du précédent conseil d'administration.

Elle indique d'abord que le principal adjoint et elle-même s'étonnent que la motion ne fasse pas état de l'important travail de concertation mené avec chacune des équipes puis en conseil pédagogique car c'est sur cette base qu'a été construite la proposition de répartition des moyens présentée au CA du 6 février.

Elle s'interroge ensuite sur la mention d'une « annualisation du temps de travail » des professeures de lettres classiques ; elle indique que ces modalités d'enseignement du latin en 5^{ème} permettent d'en offrir l'accès au plus grand nombre et ont été décidées en concertation avec les professeures concernées.

- ✓ Le CPE et une élue des personnels d'éducation indiquent que cette reconnaissance du travail réalisé a été formulée oralement et que c'est le montant de la DGH et non sa ventilation qui est contesté. La principale en prend acte.
Une élue des personnels d'enseignement et d'éducation affirme que cette baisse des moyens est préjudiciable aux collègues. La principale souligne que c'est l'intérêt des élèves qui prime.
L'élue ajoute que c'est la qualité de l'enseignement qui sera également impactée. Elle indique qu'une nouvelle motion a été préparée par les élus des personnels d'enseignement et d'éducation.
- ✓ Une élue des parents demande pourquoi il y a eu un vote contre lors du précédent CA alors que tout le monde est d'accord pour juger positive la ventilation proposée.
- ✓ L'élue des personnels d'enseignement et d'éducation répond que c'est l'expression d'un « ras-le-bol » des collègues du fait de la baisse des moyens. La motion est lue par une élue des personnels d'enseignement et d'éducation. (Annexe 2)

- ✓ La principale rappelle que le CA n'a pas de compétences sur la dotation et que les paramètres de son allocation aux établissements, désormais équitables, ont longuement été explicités lors du précédent CA.

La nouvelle proposition de répartition présentée ce soir tient compte du fait que l'IA a donné deux nouvelles informations :

- Le temps partiel de l'enseignante-coordinatrice de l'ULIS pourra être, comme cette année et à la demande de la principale, complété par une enseignante d'histoire-géographie-EMC volontaire,
- Le poste d'une professeure d'anglais à temps partiel et qui part à la retraite fin octobre, sera bloqué pour l'accueil d'un.e stagiaire. La principale a demandé au rectorat que la collègue puisse conserver, comme cela se fait fréquemment, son affectation au collège Gilbert Dru comme professeure surnuméraire jusqu'à la date de son départ en retraite.

La principale soumet la nouvelle proposition de répartition de la dotation globale horaire au vote.

Vote : la répartition des moyens est adoptée (7 pour, 1 contre, 11 abstentions).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h10.

La secrétaire de séance

Kamel Saïdi

La présidente du conseil d'administration

Marie-Paule Luciani

